

Compte rendu du CHSCT du 19/05/2020

Le CHSCT avait pour objet de présenter le plan de reprise départemental et le plan de reprise d'activité de la DSDEN.

La FSU a choisi de ne pas faire une déclaration, mais de lire le témoignage d'une collègue enseignante de maternelle sur la façon dont s'est déroulée la préparation de la reprise dans son école. Celui-ci mettait en avant le fait que les enseignants ont dû se débrouiller pour assurer la reprise, pour déménager les meubles, pour acheter le matériel... L'accent était mis aussi sur le sentiment de solitude extrême, face aux mairies et à la hiérarchie et par le sentiment de mépris ressenti par les équipes de la part de ces deux interlocuteurs.

Le SGEN a fait une déclaration mettant en avant le flou, les incertitudes, le stress engendré.

L'UNSA s'est interrogée sur la transmission tardive des documents aux instances, est-ce une volonté de l'institution ou est-ce dû aux postes supprimés dans les services ces dernières années.

Le DASEN n'a rien dit...

Les deux plans ont été présentés, alors que le plan de reprise départementale été transmis aux équipes il y a 6 jours, pour application la veille...

Il a été impossible d'obtenir communication de la liste des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation. Il n'y a que dans la FAQ du 14 mai que les enseignants y apparaissent, alors que cette liste est normalement arrêtée par le gouvernement. Aucun texte officiel, rien...

Les enfants handicapés étant prioritaires pour un retour à l'école, nous avons demandé comment cela se passait si l'AESH de l'enfant n'était pas en mesure de reprendre (personnel à risque par exemple). L'administration a répondu qu'on affecterait un autre AESH, dans la limite de son secteur géographique d'intervention. Le DASEN a fini par reconnaître qu'il serait bien d'informer les familles d'un changement d'accompagnant. On peut néanmoins se poser la question de l'impact de ce changement supplémentaire sur un enfant handicapé, en cette période déjà plus que stressante...

Concernant l'usage des photocopies : « on s'adapte », il est recommandé n'imprimer que si nécessaire et de grouper les impressions afin de diminuer les déplacements et croisements.

Fiches SST reçues des écoles de Brive :

Le protocole est national, il ne peut y avoir qu'une mise en œuvre de celui-ci au niveau local. Cette mise en œuvre ne nécessite pas de validation de la hiérarchie. Si besoin, se rapprocher des assistants de prévention pour des conseils.

Les masques sont reçus par boîtes de 50, ce sont les équipes de circonscription qui les répartissent dans des enveloppes à destination des écoles (les précautions sanitaires sont prises). La commande est faite de façon nationale, la DSDEN n'a pas de prise sur le type de masques commandés.

Une école avait mis en avant le fait que les liens cassaient et demandait à en avoir un peu plus, ce qui avait été accepté par l'IEEN le jeudi soir. Faute d'avoir pu les récupérer le jeudi soir, une enseignante s'est rendu à la circonscription le vendredi matin, elle y a récupéré les masques pour les deux semaines suivantes, mais apparemment, les masques surnuméraires n'étaient plus d'actualité... Pas de réponse du DASEN si ce n'est qu'il n'y a pas de marge....

Les infirmières scolaires se sont mises à disposition des équipes pour assurer une formation si les équipes le demandent.

Concernant le stress, le lien est fait avec les équipes de circonscriptions, mais.... « C'est normal d'être stressé en ce moment... »

Pour les équipes ayant engagé des frais sur les fonds de leur coopérative scolaire (près de 380€ pour une école par exemple !!), afin de pouvoir assurer la reprise dans des conditions sanitaires correctes (gel, thermomètre sans contact, scotch pour les marquages etc), « si elles envoient la facture à la DSDEN, elles risquent d'être déçues ». Dont acte, les équipes auraient donc dû laisser leur école fermée ?!

Pour l'autorisation d'utiliser du gel pour les enfants en cas de points d'eau insuffisant, c'est à voir localement mais le protocole l'autorise

Questions diverses :

Il sera répondu par écrit (d'ici le prochain CHSCT prévu début juin) à la question de savoir comment le protocole devait être appliqué dans les établissements médico-sociaux où se côtoient des personnels éducation nationale soumis au protocole et des personnels des associations (sans consignes de l'ARS). Cette question avait heureusement été fournie à l'avance.

Concernant le choix de garder ses enfants à la maison jusqu'au 2 juin, il est possible de se mettre en distanciel et, si la garde des enfants est incompatible avec le distanciel, c'est à ce moment là seulement qu'il faut demander une ASA.

Concernant deux fiches SST, qui datent d'avant le confinement, et dont nous avons rappelé l'existence par écrit plusieurs fois, le Secrétaire Général avoue que cela lui était « sorti de la tête ».

L'UNSA a proposé un avis demandant le respect du protocole dans les équipements des infirmières scolaires (masques ffp1 par exemple). Le DASEN a, pendant un long moment, expliqué que pour lui ceci était inapproprié car l'infirmière ne serait pas au contact de l'enfant soupçonné d'être positif au Covid. Nous avons cependant adopté l'avis à l'unanimité. Le DASEN a cependant bien fait comprendre une nouvelle fois son intention d'utiliser au maximum le délai légal de 2 mois pour répondre aux avis du CHSCT.

Une nouvelle fois, un CHSCT au cours duquel nous avons pu apprécier l'absence de réponses de notre hiérarchie, l'absence de dialogue social, une capacité certaine à jouer sur les mots...